



Commune de GERDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 27 Janvier 2016

Présents :

Mesdames : Isabelle ALVAREZ, Claudine BOIRIE, Stéphanie DOLIE, Gisèle DUBARRY, Éliane PAMBRUN, Anne THEIL

Messieurs : Jacky CHAUVEAU, Marc DECKER, Jean-Claude DEJEANNE, Gaston FORGUES, Pierre LASPALLE, Ghislain NOWAK, Marc PIQUEMAL.

Absents Excusés :

Mme Patricia BRUEL ayant donné procuration à Mme Stéphanie DOLIE.

M. Daniel PENE ayant donné procuration à M. Jacky CHAUVEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Marc PIQUEMAL.

Le compte-rendu de la séance du 28 décembre 2015 est lu par Madame Éliane PAMBRUN.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Demande de subvention au titre du FAR 2016.
- 2 – Demande de subvention au titre de la DETR 2016.
- 3 – Modification du tableau des effectifs (changement de grade).
- 4 – Proposition d'accueil d'un volontaire de service civique.

Missions prévues :

- Accompagnement du public pour les démarches administratives.
- Suivi des actions de développement durable de la commune.
- Mise en place d'actions qui permettent une amélioration de la sécurité autour de l'école.

QUESTIONS DIVERSES.

1 - Demande de subvention au titre du FAR 2016 (Fonds d'Aménagement Rural).

Monsieur Le Maire développe les nouvelles conditions pour l'obtention du FAR:

- les subventions obtenues lors des années précédentes doivent avoir été utilisées ou faire l'objet d'une demande de prorogation ;
- le montant à subventionner est plafonné à 40 000€, à la fois pour les travaux de la voirie et des bâtiments ;
- le maximum de subvention est de 50 % du montant des travaux ;
- les fonds obtenus doivent être utilisés dans les deux ans.

Monsieur le Maire précise que pour GERDE une prorogation a été demandée concernant l'utilisation du FAR 2014 pour les travaux de la Mairie, le FAR 2015 a été utilisé.

Monsieur Le Maire donne lecture des différents devis retenus, le montant estimé est de 48 000€.

Après discussion il est convenu de porter ce montant au dossier de demande de subvention.

La demande de subvention au titre du FAR 2016 est votée à l'unanimité.

2 - Demande de subvention au titre de la DETR 2016 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Monsieur Le Maire évoque les différents projets susceptibles d'être éligibles à la subvention : le dossier devra être déposé au 1er mars 2016 dernier délai et fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

1) projet d'installation d'une maison de santé à la maison Dauphole, demande envisagée par l'intermédiaire de la C.C.H.B.

2) remplacement d'équipement à énergies fossiles par du solaire notamment la chaudière de la mairie,

M. LASPALLE évoque le remplacement du ballon d'eau chaude du gîte par un chauffe eau Thermodynamique pour un montant HT de 2 900 €, un nouveau devis est demandé.

M. FORGUES demande si le réaménagement du gîte ne pourrait pas être inclus dans le dossier.

Réponse de Mr Le Maire : pour bénéficier de cette subvention le gîte devrait être destiné exclusivement aux logements sociaux pour des saisonniers.

3) l'atelier Pyrénées Vélo Évolution situé au Carré Py Hôtel propose l'aménagement d'un circuit vélo pour les enfants au niveau de l'aire de jeux, une estimation du projet a été demandée.

4) le cimetière : demande de devis pour l'extension du columbarium

5) les constructions: mise en place de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ; accès au parc de la maison Dauphole prévu avec un élévateur, devis demandé aux entreprises spécialisées.

3 - Modification du tableau des effectifs (changement de grades):

Deux agents doivent changer de catégorie, deux postes doivent donc être créés, un d'adjoint Technique 1ère classe et un d'adjoint Administratif 1ère classe,

La délibération sur la modification est votée à l'unanimité.

4 - Proposition d'accueil d'un volontaire de Service Civique:

Permettre à des jeunes (de 16 à 25 ans) de découvrir le monde du travail pendant 6 à 12 mois, une indemnité financière est versée au jeune par l'État, la commune prend en charge les frais d'alimentation ou de transport.

M. DEJEANNE demande des précisions sur les missions qui seront effectuées et qui demandent une certaine qualification.

M. Le Maire explique qu'il s'agit d'une opportunité professionnelle pour le jeune.

Une mission est à définir : aide informatique aux personnes, assurer le lien pour les travaux dans le cadre du TEPOS, mise en place de la sécurisation aux abords de l'école...

M. FORGUES demande qui s'occupe du recrutement et du suivi du jeune ?

M. Le Maire indique que la gestion du dossier est suivie par le service de la jeunesse et des sports et qu'un tuteur local doit être désigné.

M. DEJEANNE évoque le problème de place pour une personne supplémentaire dans les bureaux. Doit-on prendre un jeune avec des compétences, peut-il se gérer seul ?

M. Le Maire précise qu'il s'agit d'une période d'accompagnement par un tuteur.

M. FORGUES demande que soit défini le poste, si ce jeune doit aider à l'informatique il est nécessaire d'avoir un second ordinateur qui servira aussi pour assurer le fonctionnement du site informatique de la commune ainsi que la formation interne au site de Mmes ALVAREZ et DUBARRY.

M. LASPALLE précise que si la mission inclut la sécurité autour de l'école la durée de cette mission est assez importante.

M. Le Maire indique que toutes les remarques sont prises en compte et qu'un contact sera pris avec le service de la jeunesse et des sports pour valider cette demande.

5 - Questions diverses:

1) Lecture de la lettre d'une infirmière libérale demandant la possibilité d'occuper un local pour l'exercice du cabinet d'infirmières.

M. DEJEANNE propose l'installation du cabinet à l'ancienne auberge en attendant la mise en service de la maison de santé à Dauphole.

Mme PAMBRUN précise que cette demande de local est surtout administrative avec une boîte postale.

Cette disposition sera soumise à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

2) Mise en place du marché de Gerde:

Mr Le Maire a pris contact avec le Groupement des Agriculteurs Bio (G.A.B.),

L'idée serait de mettre le marché dans un premier temps à la salle des fêtes, (expérience de CAPVERN).

M. DEJEANNE souligne que le marché représente une charge supplémentaire de travail pour les ouvriers, la salle des fêtes n'est pas adaptée pour recevoir le marché qui était prévu initialement au parc Dauphole.

M. FORGUES fait remarquer qu'il ne faut pas agir dans la précipitation mais prendre le temps d'étudier le dossier.

M. Le Maire propose de constituer un groupe de travail pour étudier l'organisation du marché, il sera constitué de : Mmes ALVAREZ, DOLIE et MM DEJEANNE, LASPALLES et DECKER.

3) M. le Maire fait part de la demande de subvention de l'association Piano Pic.

Après discussion il est décidé que celle-ci sera examinée ultérieurement.

4) Mise à la disposition du public de deux points informatiques l'un à la mairie de Campan et l'autre à Bagnères : ces équipements ont été mis en place par chacune des mairies qui les mettent aujourd'hui à la disposition de l'ensemble des habitants de la CCHB.

5) Distribution du bulletin municipal et du bulletin de la CCHB : elle sera effectuée par l'équipe municipale lors d'une même tournée dans la commune.

6) Mme THEIL demande que l'information de la fermeture temporaire de la rue Ste Anne soit affichée avant la mise en place du dispositif afin d'éviter des surprises désagréables.

7) M. DEJEANNE nous fait part de l'offre de Mr GAROBY Christian concernant une coupe de bois du Mourgueilh 440 m³ pour 2 800€.

M. PAULY responsable bois de l'O.N.F. nous propose de réserver une suite favorable à cette offre car l'exploitation de cette coupe nécessite de l'exploitant une remise en état des pistes et le difficile accès de certains secteurs de cette coupe rend inexploitable quelques 80 m³.

Une décision doit être rendue avant le 8 février 2016, les autres communes indivises ayant déjà donné leur accord.

La proposition est acceptée à l'unanimité

La séance est levée à 21 h 30.

Le secrétaire de séance
Marc PIQUEMAL